

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 971-249710047-20250709-2025_07_52-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 971-249710047-20250709-2025_07_52-DE

- Produits : +6,0 % par rapport à 2023
- Charges : +16,1 %
- Renouvellement : 219 731 € (dont 35 247 € pour l'assainissement)

Perspectives 2025

- Curage préventif : 3,5 km programmés
- Inspections ITV : 380 ml/an
- Tests fumée & H2S : 2 km/an
- Travaux STEP : équipements, sécurité, traitement tertiaire
- Contrôles de conformité : 200 prévus
- Professionnels recensés : 408 établissements (dont 286 à Saint-Louis)

Au vu de cet exposé, le Conseil communautaire,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Rapport Annuel du Délégué du service de l'Assainissement pour l'année 2024,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : **11 JUIL. 2025**
- L'affichage le :

11 JUIL. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr